

Revue de presse du Mali

01.07. – 15.07.2022

Bienvenue sur la revue de presse bi-hebdomadaire de Konrad-Adenauer-Stiftung sur le Mali

La revue de presse bi-hebdomadaire a pour but d'explorer et de vous tenir informé sur la situation au Mali et sur des questions sélectionnées relatives à la politique, à l'économie et à l'insécurité.

Contenu

- POLITIQUE

- **LEVÉE DES SANCTIONS AU MALI**
 - Le soulagement à Bamako
- **La Nouvelle loi Electorale promulguée**
 - Vers une candidature de Assimi Goïta ?
 - L'Autorité indépendante de gestion des élections (Aige) à la manœuvre

ÉCONOMIE

- **Les ravages de la pandémie de Covid-19 en Afrique**
 - L'explosion des couts est insupportable pour les agrilculteurs

LEVÉE DES SANCTIONS AU MALI

Le soulagement à Bamako

Les dirigeants ouest-africains ont levé dimanche à Accra les sanctions commerciales et financières décidées en janvier contre le Mali, au cœur du Sahel, théâtre de deux coups d'Etat militaires en août 2020 et en mai 2021.

La crise politique dans ce pays va de pair avec une grave crise sécuritaire depuis 2012 et le déclenchement d'insurrections indépendantiste et jihadiste dans le nord.

Les colonels au pouvoir ont cédé à des exigences de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) en publiant récemment une nouvelle loi électorale et un calendrier prévoyant notamment une élection présidentielle en février 2024, lors d'une transition limitée à deux ans.

La levée de l'embargo était lundi le principal point de discussions au grand marché de Bamako. Outre Abidjan, des commerçants affirment envisager aller faire des achats à Dakar dont le port accueille une partie des marchandises à destination du Mali voisin.

Les sanctions individuelles et la suspension du Mali des organes de la Cédéao restent cependant maintenues jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel.

- A une semaine de l'Aïd -

La fin du blocus a lieu à moins d'une semaine de la fête musulmane de l'Aïd al-Adha, prévue le 9 juillet au Mali où elle est appelée Tabaski, traditionnellement une occasion de nombreuses dépenses.

La commerçante Kadiatou Coulibaly envisage aller à Abidjan pour des achats et "revenir les vendre pour la fête. Les femmes n'aiment que les nouveautés".

"Il faut qu'on vende nos moutons à nos frères sénégalais et ivoiriens avant!", déclarait récemment à l'AFP devant ses bêtes à Bamako un vendeur de bétails, anonymement.

Le Mali, fort d'un large cheptel et d'une importante population pastorale, est un des premiers pourvoyeurs de bétail pour la sous-région.

Les membres et responsables du Conseil malien des chargeurs se sont rués lundi au siège de cette organisation dans le centre de Bamako.

"C'est un grand soulagement pour le secteur des transports. Tous les chauffeurs ont repris après l'annonce de la levée des sanctions", renchérit Youssouf Traoré, président du Conseil malien des transporteurs routiers (CMTR), dans ce pays enclavé et essentiellement dépendant des échanges routiers avec ses voisins ouest-africains pour son approvisionnement.

"Nous pensons qu'avec la levée de l'embargo, les activités économiques et de transport vont" reprendre vers les pays ouest-africains," affirme M. Traoré du CMTR.

"Pendant l'embargo on a trouvé des solutions alternatives. Nous sommes passés par (les ports de Nouakchott) et Conakry", pour contourner Dakar et Abidjan. "Nos activités étaient arrêtées à 70%. Nous attendons maintenant l'accompagnement de l'Etat dans la fiscalité pour bien démarrer", ajoute M. Touré du CMTR.

"Nous sortons d'une situation qui a fragilisé beaucoup d'entreprises", souligne Youssouf Bathily, président de la chambre de commerce et d'industrie du Mali.

L'instabilité et les sanctions ont entraîné "une révision à la baisse des estimations de croissance du produit intérieur brut de 5,3% à 3,4%" pour 2022 "et une détérioration des conditions de vie" au Mali, dont les importations proviennent à environ 42% des pays ouest-africains, souligne un récent rapport de l'ONU.

A cause des sanctions, des institutions comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement avaient suspendu les décaissements pour le Mali, également en défaut de paiement notamment sur le marché financier ouest-africain.

Source : La Croix

LA NOUVELLE LOI ELECTORALE PROMULGUEE

Le vendredi 24 juin, le Président de la Transition malienne a promulgué une nouvelle loi électorale. Dans la version finale, publiée au Journal officiel, il a choisi la version amendée par le Comité National de Transition

- 92 amendements ont été apportés à 219 articles du texte proposé par le gouvernement -, au risque de fâcher le chef du gouvernement, dont le camp avait fortement contesté les ajustements apportés par l'organe législatif.

Ce texte, qui fixe les règles régissant les prochains scrutins électoraux devant mettre fin à la transition, apporte des changements majeurs, qui s'avèrent être favorables à la junte au pouvoir. Les principaux points :

Vers une candidature de Assimi Goïta, le Président de la Transition ?

C'est sans doute le point majeur de cette loi. Les colonels à l'origine du renversement d'Ibrahim Boubacar Keïta s'octroient, avec ce texte, la possibilité de rester au pouvoir après la transition.

En effet, l'article 155 relatif aux dispositions particulières à l'élection du président de la République stipule que « tout membre des forces armées ou de sécurité qui désire être candidat aux fonctions de président de la République doit démissionner ou demander sa mise à la retraite au moins six mois avant la fin du mandat en cours du président de la République ».

Mais ce délai est raccourci en temps de transition : il leur suffit de quitter leur fonction quatre mois avant un scrutin pour pouvoir être candidat.

Concrètement, avec cette loi, Assimi Goïta, Sadio Camara, Ismaël Wagué, Malick Diaw ou encore Abdoulaye Maïga, membre de la junte militaire sont tous éligibles pour concourir à la présidentielle.

Une mesure qui vient contredire la charte de la transition avalisée par ces mêmes colonels et promulguée le 1er octobre 2020.

L'Autorité indépendante de gestion des élections (Aige) à la manœuvre

L'article 3 de la nouvelle loi consacre la création de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE), l'une des recommandations des Assises nationales pour la refondation du Mali lancées en décembre dernier par le gouvernement.

Cet organe indépendant, jugé indispensable par l'exécutif en vue de l'organisation des futures élections, va être composé d'un secrétaire général, d'un collège délibératif et d'un bureau exécutif. Ses membres doivent être nommés ou sélectionnés selon des modalités permettant de garantir leur indépendance et leur probité.

L'AIGE sera chargée de la préparation technique et matérielle de l'ensemble des opérations référendaires et électorales, mais aussi de la confection, de la gestion et de la mise à jour de la conservation du fichier électoral.

Elle sera responsable du financement public des partis politiques, du plafonnement et du contrôle des dépenses des campagnes électorales, de la décentralisation des votes et de la proclamation des résultats...

Autant de tâches qui auparavant incombaient au ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MADT). Celui-ci est désormais relégué à la préparation technique des scrutins.

Cet organe jugé « indépendant » renforce encore plus l'assise des militaires dans l'organisation des futures élections, car Assimi Goïta aura la charge de nommer trois des quinze membres qui composeront l'AIGE ainsi que le Président du CNT, militaire.

Les déclarations de candidature

Tout parti politique et groupement de partis politiques légalement constitué a le droit de présenter un candidat aux prochaines échéances électorales. Les candidats indépendants peuvent eux aussi soutenir leur candidature.

Toutefois, outre les formalités administratives relatives à l'état civil de chaque candidat, tout groupement qui souhaite concourir à l'élection présidentielle doit verser, dans les deux jours qui suivent la déclaration de candidature, une caution de 25 millions de F CFA (environ 38 000 euros) auprès du trésorier payeur ou percepteur du Trésor.

Cette somme, nécessaire pour que les candidatures soient validées, est remboursée pour les candidats qui obtiennent au moins 5 % des votes lors du premier tour de l'élection présidentielle. Et les candidats qui abandonnent en cours de route ne sont pas remboursés.

Enfin, la campagne électorale est ouverte 21 jours avant la date du scrutin en ce qui concerne les élections présidentielles et législatives. Dans le cas du référendum, ce délai est réduit à 16 jours.

Source: officielle

ÉCONOMIE

Les ravages de la pandémie de Covid-19 en Afrique

En dépit de sa virulence à l'échelle planétaire, la pandémie du Covid s'est accompagnée, comme chacun sait, d'une exception troublante : l'Afrique, mystérieusement épargnée. La catastrophe sanitaire redoutée n'a pas eu lieu.

Toutefois, après vingt-cinq années sans récession, le continent africain a dû faire face aux ravages socio-économiques inhérents à la propagation de ce virus : de toutes les régions du monde, elle est, en effet, celle qui en a le plus souffert.

Les économies africaines ont été violemment malmenées, effaçant les gains des années pré-Covid. Le tourisme, qui représentait 10 % des recettes du continent, a dégringolé dans la plupart des pays, notamment en Tunisie, au Maroc, au Kenya, en Tanzanie, à Maurice, en Afrique du Sud...

Effondrement des exportations

Les exportations de matières premières du Nigeria, de l'Angola, de la RDC se sont effondrées. La Côte d'Ivoire et le Kenya notamment ont vu leurs activités de commerce agricole vers l'étranger plonger, avec la rupture des chaînes d'approvisionnement.

Des gouvernements financièrement limités et surendettés ont échoué à honorer leurs dettes et ont réemprunté en urgence. Le défaut de la Zambie fut le premier, les autorités jetant l'éponge, incapables d'honorer leurs obligations vis-à-vis des prêteurs.

Les sorties de capitaux qui ont atteint, en un temps record, un niveau sans précédent dans les pays émergents, ont eu des répercussions considérables en Afrique, à l'exception de l'Afrique centrale, provoquant la chute des investissements.

Après trois années de sécheresse à Madagascar, la famine s'est aggravée avec l'érosion des emplois saisonniers, et au Mali, au Burkina Faso, au Tchad, en Algérie, les pénuries d'aliments importés tels que l'huile de cuisson, les céréales, le sucre ont généré des hausses de prix, frappant de plein fouet des masses au pouvoir d'achat étié.

Les licenciements et les cessations d'activités ont renvoyé des millions de travailleurs sous le seuil international de pauvreté fixé à 1,90dollar par jour.

Selon une enquête publiée sur le site de la Banque mondiale, « au Nigeria, 79 % des personnes sondées ont fait état de pertes de revenus et 42 % ont indiqué avoir perdu leur emploi ».

Toujours dans la même publication, on trouve une estimation « optimiste » de 13 millions de personnes menacées de basculer dans la pauvreté quand, simultanément, les fermetures d'écoles ont expulsé les élèves vers la déscolarisation – pour certains définitivement.

Crise de l'énergie

Une autre crise, plutôt silencieuse mais bel et bien dévastatrice, est apparue dans le sillage de la reprise économique post-Covid. En 2021, la flambée des prix de l'énergie, notamment du gaz, s'est répercutée sur la production mondiale de fertilisants, tributaires de cette ressource.

L'EXPLOSION DES COÛTS EST INSURMONTABLE POUR LES AGRICULTEURS

Si la majorité des pays du monde est confrontée à cette situation, elle se manifeste avec une plus forte acuité en Afrique, déjà en proie à l'aggravation de la faim depuis 2019 selon la FAO.

Bien qu'elle détienne les plus importantes réserves de terres arables inexploitées de la planète, sa production agricole demeure insuffisante, amplifiée par de faibles rendements.

Bien qu'elle regorge des matières premières nécessaires à la fabrication des engrais, elle dépend principalement des importations pour doper ses sols. En Afrique du Sud par exemple, les engrais représentent 36 % des dépenses en intrants.

Avec une augmentation des prix de près de 95 % pour les engrais phosphoriques, de 78 % pour l'urée et de 138 % pour les engrais potassiques, l'explosion des coûts est insurmontable pour les agriculteurs dont les futures récoltes seront pénalisées.

Les prochaines campagnes agricoles ainsi compromises, les risques sur la sécurité alimentaire du continent redoublent.

Source: JeuneAfricaine

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Ulf Laessing, Directeur régional programme Sahel
basé à Bamako

Aminata Traore, Assistante de Programme / rédactrice
en chef de la revue de presse

Bureau du programme Régional Sahel / Bamako

www.kas.de/Sahel

<https://twitter.com/RegionalSahel>

www.facebook.com/profile.php?id=100078030371507

Ulf.laessing@kas.de / Aminata.traore@kas.de

Badalabougou - Est
Bamako/Mali
B.P. E 1247
Téléphone:
+223-20.23.00.36
Info.bamako@kas.de
www.kas.de/sahel

www.kas.de